L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 JANVIER 1880. 53me Année

DUPUOY & LEBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 23 JANVIER 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Nash & Hodgson, au No 96 rue St. Charles, montres or et argent.

Par Starr & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bimbeloterie.

Voir. Voir. Voir.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

BUDGET DE L'ETAT.

Le rapport de M. Allen Jumel, auditeur des Comptes Publics, expose en détail les montants reçus et dépensés pour l'année fiscale finissant le 31 décembre 1879. Nous dirons tout de suite que les recettes du Trésor ont été pendant cette dernière année de $2,243,854.80 et les dépenses, de $2,230,779.72. Comme exercice fiscal ce résultat est excellent puisqu'il a pu être acquis sans avoir recours à l'emprunt, et qu'il n'y a pas eu de déficit. Mais, une charge annuelle de $2,243,874.80 était encore trop lourde pour l'Etat épuisé, et la Constitution l'a réduite de moitié, ce qui laisserait un déficit de $385,626.56 pour l'année 1880. Les comptes de l'Auditeur sont clairs et nets. Il porte la valeur totale des propriétés taxables dans l'Etat à $159,000,000.00 ; preuve que l'assessement des paroisses n'a pas baissé comme celui de la Nile-Orléans. Cet assessement s'élevait en 1878 à $177,000,000. L'assessement de la paroisse d'Orléans ayant baissé de 20 millions, il faut donc qu'il ait augmenté de 2 millions dans les paroisses pour atteindre au chiffre de $159,000,000. Cet aperçu est tolérablement rassurant pour l'avenir.

Sur cet assessement total de $159,000,000, l'auditeur déduit 25 pour cent pour rétribution aux assesseurs et collecteurs et pour taxes non payées, ce qui réduit l'assessement à $119,250,000. Par l'article 209 de la Constitution, la taxe d'Etat pour tous objets, y compris les frais de gouvernement, d'écoles, de levées et d'intérêts, ne pouvant excéder 6 mills à la piastre, donnera $715,500,00, comme à laquelle il faut ajouter les licences sur le commerce, les professions et les occupations, licences estimées à $380,000 ; la taxe sur les ventes à l'encan, $5000 ; la taxe sur l'abattoir $10,000 ; la taxe sur la loterie $40,000 ; vente de terre (école et marais) $15,000 ; de diverses sources $50,000, ce qui fait une recette totale de $1,185,500,00. Les dépenses probables de l'année, étant de $1,575,126,56, constitueraient le déficit ci-dessus mentionné.

Mais M. Jumel ne se désespère pas comme nos financiers du Conseil de ville. M. Jumel, en véritable fonctionnaire patriote, accepte l'article 209 ; il cherche des ressources et il les trouve. Voici comment il raisonne :

"Mes estimations de frais pour les écoles publiques et les levées sont basées sur des informations reçues de ces départements. Calculant la taxe pour les écoles et le département de l'ingénieur à 1 mill sur les propriétés taxables de l'Etat, il y aura une économie de $304,992,52 sur les dépenses et par conséquent à la fin de l'année 1880 le déficit ne sera que de $90,634,04."

M. Jumel ne s'arrête pas à l'année courante. Il porte aussi sa sollicitude sur l'année 1881 et dit que le résultat sera entièrement différent. Faisant la même estimation pour les recettes de cette année, et il ne voit pas pourquoi elles seraient moindres, il trouve un total de $1,185,500,00 contre des frais s'élevant à $1,329,712,35, laissant un déficit de $134,212,35, auquel il pourvoit de la manière suivante :

En permettant aux départements ci-dessus mentionnés de dépenser toute leur part des taxes collectées pendant l'année 1881, laquelle part n'excédera pas $238,500 00, ce montant déduit d'une dépense estimée à $543,492 52 laissera entre le montant des recettes et celui des dépenses une différence de $304,992 52, laquelle déduite du montant total des dépenses pour l'année 1881 laisse une balance de $170,780 17 sur les dépenses pour ladite année. Ainsi, au lieu d'un déficit probable de $90,634 04 pour l'année 1881, nous aurons une balance considérable en notre faveur.

Voilà quelles sont les vues d'un homme qui n'a plus que $2500 de traitement et que $4000 pour ses frais de bureau. Il ne se révolte pas contre les décrets de la Convention et il ne cherche pas des avocats pour démontrer que la taxe de 6 mills ne concerne pas l'année 1880, mais l'année 1881 seulement. Il ne parle pas non plus d'amendements à proposer au peuple pour une Constitution dont l'empire commence à peine, et qui a été discutée par des hommes assez éminents pour qu'on la mette au moins à l'essai deux ou trois ans de suite avant de demander l'abrogation de ses principales dispositions, et la modification des articles sauveurs et réparateurs qu'elle peut contenir. Non, M. Allen Jumel ne fait rien de cela. Il se conduit en homme honnête et intelligent, en fonctionnaire fidèle qui comprend toutes les nécessités de la situation et qui, en patriote, nous le répétons, se dévoue à sa tâche et sait réduire toutes les prétensions hiérarchiques et bureaucratiques qu'il pourrait faire valoir à ce que l'Etat souffreteux et pantelant peut, dans sa détresse, donner à chacun de ses officiers et employés. M. Jumel sait qu'il est un serviteur de l'Etat, en même temps qu'il en est un des citoyens, et qu'il doit à cet Etat, comme fonctionnaire, tout ce qu'il peut lui donner en travail, en désintéressement, en lumières et en dévouement.

L'adieu que M. Jumel adresse aux employés qu'il a été forcé de congédier faute de fonds, est vraiment touchant, et le remerciement qu'il adresse au peuple de l'Etat qui l'a réélu, ne l'est pas moins. Nous traduisons textuellement cette partie de son rapport qui en est la conclusion :

"Je remercie le peuple de cet Etat pour l'appui généreux qu'il m'a prêté à la dernière élection. Je tâcherai à l'avenir comme je l'ai fait dans le passé, de remplir de mieux que je pourrai, les devoirs de la place à laquelle j'ai été réélu. Dans la reconstruction de cette place, sous la nouvelle constitution, la nécessité et le défaut d'allocations me forcent à me séparer de quelques uns des employés qui étaient dignes de ma confiance. Je leur souhaite succès et prospérité dans tout ce qu'ils pourront entreprendre. Ils ont été promptes et attentifs dans l'accomplissement de leurs devoirs et dans leurs rapports avec le public, et j'espère que leurs travaux seront récompensés par la suite."

M. Jumel, dans son sujet, ne se borne pas à ce que nous venons d'analyser ; il passe en revue les hauts faits de finance et les chiffres fabuleux des administrations radicales depuis 1868 inclusivement. Ces chiffres ne nous paraissent aucun étonnement puisque nous les connaissons déjà, mais beaucoup de gens n'étaient pas forcés de les suivre comme nous, et nous en mentionnerons quelques uns pour montrer au parti républicain que si nous ne l'aimons pas nous avons, pour cela, des raisons majeures.

Nous trouvons, par exemple, qu'en 1871 on en 1870, les frais de Pontcetif s'élevaient à $171,000 ; les frais législatifs à $339,000 ; les frais du judiciaire à $339,000 ; les frais de charité à $395,000 ; les frais de 1870 à $7,966,000 ; les frais d'emprisonnement à $122,009 en 1868 ; l'intérêt de la dette à $1,546,000 en 1871 ; les frais d'impression à $429,000 en 1869 ; et que le total des dépenses s'élevait à $7,650,286 09 en 1870, et à près de 8 millions en 1871.

L'assessement, porté à $255,123,717 en 1870, a été maintenu aussi à peu de chose près pendant sept ans de 1868 à 1874, bien qu'alors nous fussions aussi pauvres qu'aujourd'hui. Sous ce funeste régime, on donnait aux collecteurs pour commission des sommes de $309,000 et aux assesseurs des sommes de $283,000 ; en huit ans les dépenses ont été de $46,000,000. Quelques uns de ces détails ne sont pas sûrs ; mais ils sont exacts dans leur ensemble, et ils font voir à quelles énormités les prétendus réformateurs étaient arrivés.

Et les Républicains s'étonnent que le Sud reste démocrate, quand ce sont les démocrates qui tâchent de le relever de ses ruines ! Allons de faire des discours qui ne produisent la conviction chez personne, nous conseillerions à nos hommes d'Etat de faire remettre à Blaine, Hazaelis, Garfield, Edmund, Conkling, Sheridan, et à d'autres républicains du parti républicain, le rapport de M. Allen Jumel sur les finances de la Louisiane. Ils y verraient, sans pouvoir les contester, les désastres causés en cet Etat par le gouvernement des hommes de leur parti. Ils y verraient qu'ils ont été pour la Louisiane plus destructeurs que l'incendie, l'inondation et la peste. Ils comprendraient alors qu'il n'y a pas entre eux et nous de rapprochement possible.

Rapports.—Nous avons reçu de M. Robert M. Lusher, surintendant de l'instruction publique, un exemplaire du rapport annuel à la législature. Il est très complet et fait avec soin. Nous remarquons qu'il s'occupe de l'enseignement du français dans les écoles. Nous aurons occasion de reparler de cet intéressant document.

☞Nous avons reçu de M. F. R. Southmayd un exemplaire du rapport des administrateurs de l'Hôpital de charité à la législature.

THE INTERNATIONAL REVIEW.—Nous avons reçu le No 2 du volume VIII de cette revue, publiée à New-York par A. S. Barnes & Co. et qui contient toujours des articles d'un vif intérêt. Nous citerons les suivants : "La Caroline du Sud aujourd'hui", par Ed. Hogan ; "Magnetism comme physiologie", par John Dalton ; "Margaret O'Neil Eaton", par Stn. Hutchins ; "Un chapitre inédit de la dernière guerre", par A. Hayes ; "la situation politique en France", par A. Talandier ; "la question catholique romaine", par John Jay ; "Un héros anglo-saxon", par Edmund About ; "Le Mexique à New-York", par Cuthbert Mills ; et plusieurs morceaux de littérature contemporaine.

Association d'Assurance de la Nile-Orléanaise.—Nous voyons dans l'exposé de situation publié par cette Association, que ses affaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1879, ont été satisfaisantes, les primes s'étant élevées à $400,356.54. Nous voyons encore qu'un dépôt de portes neuves forme sur les risques de feu, de mer et de rivière, un pouvoir donnant un dividende d'intérêt de cinq pour cent (5 0/0) pour le second semestre de 1879—donnant 10 0/0 pour l'année sur le capital de $200 par action. La situation de cette association est donc des plus favorables et nous engageons les propriétaires à lire avec attention l'exposé de situation dont il s'agit.

Compagnie d'Assurance des Pompiers.—Cette compagnie, depuis cinq ans qu'elle est fondée, n'a pas cessé un instant d'être dans une position florissante. Sur une somme de primes qui ne s'élevait pas à $327,347 38, une prédite a été vers pour à même de $130,566 43. Ainsi est-elle en état de donner 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, 5 pour cent au fonds de réserve, 10 pour cent au crédit de l'Association Charitable des Pompiers pour l'entretien des veuves et des orphelins ; 5 pour cent de dividende d'intérêt sur le capital payé ; et 25 pour cent de dividende aux pauvres participant aux primes. En cinq ans, la compagnie d'assurance des Pompiers a reçu $512,246 83 en primes et n'a perdu que $132,961 65. Ce résultat en dit plus que toutes les paroles.

Compagnie d'assurance mutuelle du Sud.—Voici la vingt-quatrième fois de situation que donne cette compagnie depuis sa fondation, et elle est également un panégyrique pour la vitalité de son trust. Ainsi on a-t-il été en état de la découverte des propriétés théâtrales depuis du Nouvel Opéra contre les sinistres des Pompiers ; ceux de ce genre ont réalisé qu'un capital social de $500,000 payé en plein, et pour allouer $10,000 au fonds de réserve sur les profits de l'année, 10 pour cent de dividende d'intérêt annuel, a décidé de payer quinze pour cent de dividende sur les primes par l'échéance de l'année finissant le 31 décembre 1879, le tout en certificats payables à partir du 20 janvier. Mais n'avons pas besoin d'un plus grand temps pour faire voir que la compagnie du Sud modèle toute excellence.

Loterie de la Louisiane.—Commencement à la parade du livre des livres, s'il y a à la Loterie de l'Etat de la Louisiane, tournoyé d'espérance et de désespoir d'alors. Comme de fait les fréquentes déclarations que les gagnants enregistrent dans nos colonnes. Au numéro des derniers tirages, nous citerons d'abord Mme M. A. Bonnet, de New-York, que le sort a favorisée, et à qui est échu, au tirage du 13 janvier, le lot de gros mille cinq cents piastres. C'est le No 64,268 qui a ajouté ce pécule à ce qu'elle avait déjà.

Un autre numéro (89,156) n'a pas été moins heureux ; il a tiré, lui aussi, le 13 janvier, un lot d'égale valeur—deux mille cinq cents piastres—qui est venu se percher, M. John Landsdell, habitant New York, comme Mme Bonnet. M. Landsdell a avoué dépenser pour son billet que la bagatelle d'un dollar. Ce dollar, on le voit, lui a rapporté de très beaux intérêts.

Après Mme Bonnet et M. Landsdell, vient M. A. W. Sharp, de l'Arkansas, qui, pour une prime, avait acheté le 24 $2,250, au tirage du 13 janvier, et qui a eu la bonne fortune d'encaisser deux mille cinq cents piastres. La spéculation est des plus lucratives : nous lui souhaitons d'en faire plus d'une de ce genre. On trouvera plus loin sa déclaration.

"Rambach."

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vous propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Floyal, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille impériale d'Allemagne.

Le budget du bon marché.—Pour le prix le budget du bon marché de PETOLE LE ROUGE est extraordinaire. Jugez-en : Bottes pour hommes à 1.50 à 3.50 ; bottes pour dames à $1.50 à 2.50 ; bottes élégantes, pour dames, à $2.50 à 3.50 ; bottes pour fillettes à 75 c. à 1.25 ; bottes pour bébés à 50 à 75 c. Pantoufles en lisière à 25 c. Pantoufles blanches pour bal et soirées à $2.50. Un grand nombre d'autres tels pour être vendus à de véritables prix de faveur.

Grand assortiment de chaussures entre fantaisie et ordinaire, chez Rodrigue blanc, 129 rue Chartres, entre Conti et Bienville. Bottes blanches pour danses et pour fêtes.

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille impériale d'Allemagne.

Il y a des découvertes d'une telle importance qu'elles ne méritent pas d'être traitées légèrement ou pompeusement avec la légèreté du vent. Ainsi en a-t-il été et en est-il de la découverte des propriétés thérapeutiques du Nouvel Iodure contre les affections des Poumons ; ceux de ce genre ont réalisé qu'un de ces phénomènes de la médecine, M. P. Lapiane, a eu tirer l'argent de guérisons qu'il a nommé "Sirop Pectoral Balsamique aux Navets Indiens."

Pour meubles de salon à bon marché, chaises longues, chaises de repos, banquettes, chaises pour Dieu, chaises de fantaisie, meubles à rouget et à plumes, allez chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Bourgogne et Perdido.

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille impériale d'Allemagne.

—Un habitant de Mexique, dit le Courrier des Ardennes, a trouvé moyen de faire 600 cigarettes de la fabrique de cinq de M. Calleau, entre cueilleurs morts de froid et de faim.

CAUCUS DEMOCRATE.

Nomination des Juges d'appel.

Le caucus démocratic s'est réuni hier soir dans la salle des représentants dans le but d'élire les juges du 4me, du 5me district et de la Nouvelle-Orléans. Les deux candidats recevant le plus grand nombre de votes devaient être choisis, le premier pour le long terme, le second pour le court terme.

4me district : Les cours de scrutin : McVeigh 66, Pope 53, Powell 35, Duncan 26, Hewes 17, Marr 9, Carter 7.

McVeigh est choisi pour le long terme.

2me tour : Powell 63, Pope 30. Powell est choisi pour le court terme.

5me district : 1er tour : Withoff Jr 19, Jos. D. Augustin 13, J. R. Winchester 11, Blake 54, Dumartrait 46, blanc 1.

Winchester est éliminé pour le long terme.

2e tour : Blake 52, Dumartrait 45, Withoff 4, blanc 2.

3e tour : Blake 52, Dumartrait 48, blanc 1.

4e tour : Blake 47, Dumartrait 55, blanc 1.

Dumartrait est choisi pour le court terme.

Cour d'appel, parcique d'Orléans : 1er tour ; Rogers 58, McGloin 58, Colomb 16, Bonner 10, Sabastin 5, Canderelle 2, Parker 2, Ogden 2, Hawk 1, Walsh 1.

Comme il y avait partage entre MM. Rogers et McGloin, on procéda tout de suite à un scrutin était nécessaire pour décider qui aurait la long terme. M. Rogers ayant obtenu 61 voix et M. McGloin 41, le premier est choisi pour le long terme, le second pour le court terme.

Le caucus s'ajourne après une séance de trois heures et demie.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

L'Eloquence de M. Gambetta.

Paris, 17 janvier.—La prompte acceptation de la présidence de la Chambre par M. Gambetta indique qu'il est décidé à ne pas permettre que ce dernier soit mêlé aux luttes politiques. On croit que l'extrême gauche et la droite étaient d'accord pour combattre M. Gambetta et pour le forcer à accepter le pouvoir, leur avis étant que s'il devenait premier ministre, M. Gambetta entraînerait infailliblement la république. La fête que le district de Belleville a accepté la présidence démontre bien ses sentiments.

La journal de M. Clémenceau la *Justice* avoue que l'intention de ceux qui n'ont pas voté pour M. Gambetta était de lui signifier qu'il doit accepter le pouvoir.

—Nous lisons dans la *France* :

"La question de l'article 7 est une de celles qui divisent le plus le cabinet. Tous les ministres sont d'avis de le soutenir ; mais ils ne vont pas jusqu'à vouloir pour cette carte la mort du cabinet. Il paraît à peu près certain que l'article 7 ne sera pas voté au Sénat. Dans ce cas, la loi restera en l'air, car la Chambre ne cédera pas. Le gouvernement ne posera pas la question de confiance, et il considère qu'au échec au Sénat, sur une loi de ce caractère, ne pourrait entraîner tout au plus qu'une démission isolée.

"Il y aurait lieu, en ce cas, d'étudier qu'elle application il faudrait faire des lois sur les congrégations non autorisées."

Compagnie lyrique française.—On a répété hier soir la *Grande Duchesse*.

Ce soir, pour le bénéfice de Mlle Angèle, on donnera *La Fille de Mme Angot*, opéra-comique dans lequel la bénéficiaire chante le rôle de Mlle Lange, et le troisième acte de *La Vie Parisienne*. C'est un beau spectacle et nous espérons qu'il y aura foule pour fêter la bénéficiaire.

Demain, en matinée, on donnera *Les Cloches de Corneville* et le soir *Les Brigands* qui ont obtenu un grand succès mercredi.

Les débuts de la compagnie au théâtre de l'Opéra rue Bourbon, auront lieu dimanche par un spectacle composé du premier et du second acte de la *Grande Duchesse* et du premier et du second acte du *Petit Faust*.

Les Processions

Recevront bois la direction del gran mystical Don G. Frese, les chefs suivants : Comte de Chambord, à Cartier ; Duc de Cambridge, à Lowe, à Bouligny ; Alphonse, à Gaudin ; Bismarck, à Lemarié, à Canal ; à Chevalier, à la Fayette, à Canal, à Claiborne, à Bayou, à Bourbon, à Conti, à Dauphine, à Orléans, à Claiborne, à Gaudin, à Pauline, à Orange, à Claiborne, à Gaudin, à Rampart, à Ste. Anne, à Ste. Claude, à la Levée